



***Déclaration liminaire CFDT
à la formation spécialisée du comité social d'administration des DDI
du 21 mars 2025***

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La formation spécialisée du comité social d'administration des DDI a pour but, entre autres, d'améliorer la qualité de vie au travail des agents en DDI. C'est pourquoi, la CFDT et les autres OS vous interpellent sur la situation des DDI lorsqu'on nous signale un problème qui semble se généraliser.

De ce fait, la CFDT ne comprend pas que lorsqu'elle signale des problèmes de **restauration**, le sujet soit renvoyé du CSA vers la FS, cette dernière renvoyant vers la CNAS (caisse nationale d'action sociale) en espérant que la réponse nous satisfera !

Si le sujet de la restauration n'est pas considéré par les membres de l'administration comme un sujet préoccupant pour la qualité de vie au travail, doit-on considérer que se nourrir n'est PLUS un besoin vital ? Comme vous nous l'avez confirmé, c'est bien le MI qui finance la restauration. Qui doit donc s'assurer que **tous** les agents en DDI puissent avoir accès à un lieu de restauration, pendant la pause méridienne, avec un droit à la subvention restauration harmonisé dans chaque département ?

Quant aux **locaux**, quand ils ne sont pas vandalisés par les agriculteurs nécessitant des travaux de rénovation dont les délais sont inconnus, ce sont des déménagements successifs, qui peuvent être mal vécus, pour regrouper notamment, les structures ayant fusionné (DDETS-PP) en avril 2021. On nous remonte des opérations « tiroir » dans des locaux parfois insalubres pendant les travaux d'aménagement du nouveau site d'accueil, sur plusieurs mois et souvent davantage de mois que prévu, puis le déménagement final ou presque car les baux ne sont pas définitifs et peuvent ne pas être renouvelés à échéance... Sans oublier qu'avec la circulaire Borne, les agents se partageront des locaux plus exigus.

Nous vous alertons sur la densification à marche forcée dans certains endroits. Ainsi sur le site de la DDTM du Gard, il y a actuellement 224 agents et le bâtiment est plein. Le projet de densification impose de passer à 458 agents, permettant de regrouper les DDI du Gard et même plus. Ce projet hallucinant entraînera les signalements de demain. Anticipons-les, annulez ce projet !

Les chartes de qualité de vie et des conditions de travail des ministères de l'ATE ne s'appliquent pas aux agents en DDI, le plan égalité et diversité du MI présenté au CSA des DDI ne concerne pas les agents en DDI.

Concernant les **congés hormonaux**, le MI nous a répondu lors de la présentation du plan égalité diversité : « Pas au MI ! ». Pour nous, cela ne veut pas dire pas en DDI... Donc nous réitérerons notre demande ! La CFDT vous rappelle que dans certaines DDI, le taux d'agentes atteint facilement les 80%. En plus d'être moins payées qu'un homme, elles doivent consommer leurs congés annuels quand la souffrance est intolérable et subir les réflexions de la hiérarchie ou leur conseil en phytothérapie et huiles essentielles...

Alors qu'une charte sur la QVCT est en discussion au MASA, y a-t-il quelque chose de prévu pour protéger et garantir la qualité de vie au travail des agents en DDI ?

Nous avons un **accord télétravail** DDI qui n'est pas respecté partout ou au gré du vent des directions...

La CFDT finit par se demander quel est le pouvoir du MI sur les DDI, si quand un accord est conclu, il s'applique selon la bonne volonté des directeurs DDI ou des préfets ?

Nous ajouterons un dernier point d'alerte sur les **revues des missions** qui sont déjà engagées dans différentes directions DREETS et DDETS-PP sans consultation de ceux qui connaissent le mieux leur travail, ni les représentants du personnel, ni les agents. Des revues qui concernent souvent la question de moyens en effectifs et donc in fine des conditions de travail des agents au quotidien.

Beaucoup de questions sur le pouvoir de persuasion de cette formation spécialisée des DDI sur les directeurs et les préfets. Nous regrettons également le manque d'effectifs du service de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel du MI depuis 2 mois et constatons que malheureusement cette mission n'est pas assez valorisée et soutenue par le MI. Nous ne pensons pas demander la lune, seulement un peu d'équité de traitement et de respect pour nos collègues en DDI.

Merci de votre écoute.